

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 16

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 11 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRACARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine

Mme DUBARRY Béatrice

Excusés : Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice

Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule

M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRACARRET Dominique

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 étant approuvé.

Délibération N° D13/2024

Code 1-3

Programme Tête en LED

Exposé des motifs :

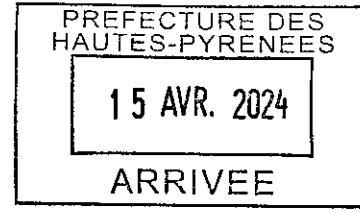
M. HUILLET informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mis en œuvre par le SDE 65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes sur poteaux par des lampes LED, connectées, dans un souci d'économie d'énergie.

Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65, à un taux de 2% sur une durée de 13 ans, a été calculée afin que son remboursement annuel ne dépasse pas les économies générées par la réduction des consommations d'énergie. Ce financement couvre 80% du montant Hors Taxe de l'opération.

Le SDE 65 et la commune participent chacun à hauteur de 10% du montant Hors Taxe de l'opération.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 217
- Montant de l'investissement : 120 895€ HT.
- Participation du SDE65 : 12 089,50 €
- Participation de la commune : 12 089,50€ HT.
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 96 716€.



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au Budget 2024,

Oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le programme proposé et dont la dépense est évaluée à 120 895 € HT.

Article 2 :

La commune s'engage à garantir la somme de 12 089,50 € sur fonds propres.

Article 3 :

La commune s'engage à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Département d'Energie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires.

Article 4 :

La commune s'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge.

Article 5 :

La contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement des travaux qui seront exécutés en accord avec la commune.

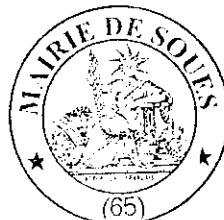
Article 6 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 7 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE

